

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du Mardi 17 décembre 2019 à 18 h 30
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mme JUILLIA Jacqueline, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mme PAILHORIES Anne, M. DUBOIS Louis Paul, M. RAYSSAC Pascal, M. JEANNE Vincent.

Etaient représentés :

- Monsieur MEYNARD Jean-Claude pourvoir Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pourvoir à Madame JUILLIA Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pourvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame OGIER Marie pourvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame CHATOT Magali pourvoir à Madame LAMY Laurence.
- Madame FERRAND Isabelle pourvoir Monsieur DEGUIN Gérard.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude pourvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Madame Anne PAILHORIES a été désignée secrétaire de séance.

2019.77 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION HABITALYS – RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENTS SOCIAUX PLAINE DU LEVANT.

VOTE : Pour : 28

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Par son courrier en date du 13 juin 2019, Habitalys sollicite la Commune pour une participation financière dans le cadre d'un projet de rénovation de logements sociaux situés Plaine du Levant.

En effet, le régime d'aides à l'habitat de l'Agglomération d'Agen a connu une évolution lors du Conseil Communautaire du 14 février dernier qui vise à renforcer les aides aux opérations de réhabilitation des logements publics notamment.

Ainsi, l'axe 1 d'intervention prévoit un taux d'intervention de 10 % du montant des travaux HT et une revalorisation des bonifications liées à la performance énergétique et à l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite. Il est également rappelé à cette occasion que l'Agglomération d'Agen intervient à parité avec la Commune d'accueil.

Il s'agit donc d'une opération visant à sensiblement améliorer la performance énergétique de 16 logements sociaux individuels. Les travaux effectués permettront un changement d'étiquette de D et E à B et C, pour une consommation ramenée de 260 KWep à 116 pour les « Type I », de 229 à 124 pour les « Type II » de 170 à 88 pour les « Type III » et de 154 à 82 pour les « Type IV ».

Le programme des travaux portera sur les éléments suivants :

- Isolation thermique par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Mise en conformité électrique et télévisuelle
- Remplacement des robinets de radiateurs par des robinets thermostatiques
- Remplacement de chaudières par des chaudières à condensation
- Remplacement des thermostats d'ambiance par des thermostats de classe V
- Remplacement de la VMC par une VMC Hygro B

La subvention sollicitée, à parité avec l'Agglomération d'Agen, s'élève à 37 027 € et s'inscrit dans le plan de financement général joint en **ANNEXE 4**.

II. Considérants et références juridiques :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement son article L2254-1 qui précise que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent, par leur intervention en matière foncière, par les actions ou opérations d'aménagement qu'ils conduisent ou autorisent en application de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ou par des subventions foncières, permettre la réalisation des logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes.

Vu les délibérations du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 7 décembre 2017 et du 14 février 2019 qui fixent le régime d'aide à l'Habitat,

Vu la demande de financement adressée par Habitalys à l'Agglomération d'Agen et à la Commune de Bon-Encontre en date du 13 juin 2019,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous demande Mes Chers Collègues :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de partenariat (**ANNEXE 4**) entre l'Agglomération d'Agen, Habitalys et la Commune, qui prévoit notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 37 027 € pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de 16 logements sociaux individuels situés Plaine du Levant.

ET DE DIRE QUE la Commune souhaite qu'aucune augmentation des loyers liées à la réalisation de ces travaux ne soit appliquée pour compenser la baisse des charges énergétiques.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, Habitalys et la Commune, qui prévoit notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 37 027 € pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de 16 logements sociaux individuels situés Plaine du Levant.

DIT QUE la Commune souhaite que soit intégré dans la convention qu'aucune augmentation des loyers liées à la réalisation de ces travaux ne soit appliquée pour compenser la baisse des charges énergétiques pendant une période donnée.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 19 décembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20191217-201977-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019